



Conseil municipal | Séance du 22 avril 2021

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2021-04-22-8 | Dotation de soutien à l'investissement local 2020 (DSIL 2021) - Création d'un complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs - Demande de subvention
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 32

Date de convocation : 16 avril 2021

L'An deux mille vingt et un, le 22 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Sarah Tessier donne pouvoir à Monsieur Brahim Charafi.

Etaient excusés :

Monsieur Jocelyn Chéron.

Secrétaire de séance :

Monsieur Romain Legrand

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- La dynamique démographique de la commune, liée à la production nette de logements, et au renouvellement des populations des quartiers plus anciens a pour conséquence une évolution significative de la population enfantine, et cette tendance se poursuivra encore longtemps.
- La pression qui s'exerce sur les espaces scolaires s'est en outre récemment et assez subitement accrue avec les décisions gouvernementales d'allègement des effectifs des classes dans les écoles en éducation prioritaire. Tous ces éléments conduisent désormais à une saturation des différents groupes scolaires stéphanois, notamment sur les secteurs Pierre-Sémard, Paul-Langevin, Irène et Frédéric Joliot-Curie.
- Les études menées ont conduit la collectivité à engager un programme de construction d'un groupe scolaire composé de deux écoles (une maternelle et une élémentaire) pour une capacité globale de 400 enfants. Un restaurant scolaire et un pôle loisirs, culture et sport sont également nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs, y compris lors des temps périscolaires.
- Ce projet ambitieux mobilisera durablement les capacités d'investissement de la ville et nécessitera tous les soutiens possibles. Il répond à la grande priorité thématique énoncé par les instructions ministérielles sur la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.
- Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 11 768 229,35 € HT et 14 121 875,22 € TTC.
- La décomposition en 5 phases distinctes figurant au plan de financement pour lesquelles la ville sollicite l'Etat au titre de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 600 000 € pour chacune des phases 1, 2, 3 et 4,

Décide :

- Du principe de réalisation de ces travaux,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel,,
- D'autoriser le maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local, à hauteur de 600 000,00 €,

- D'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- D'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 23/04/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210422-lmc121495-DE-1-1

Affiché ou notifié le 26 avril 2021

Collectivité :

mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Construction nouveau groupe scolaire Sémard Langevin Curie

Coût estimatif de l'opération					2022	
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	commentaire	Montant (HT)	Montant TTC	Montant TVA	phase 2: construction école maternelle	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre						
Maîtrise d'œuvre		1 024 333,45 €	1 229 200,14 €	204 866,69 €	131 083,37 €	157 300,04 €
Études complémentaires / frais annexes						
bureau de contrôle		148 754,25 €	178 505,10 €	29 750,85 €	37 188,57 €	44 626,28 €
coordonnateur SPS		99 646,50 €	119 575,80 €	19 929,30 €	24 911,74 €	29 894,09 €
étude de sols		25 643,10 €	30 771,72 €	5 128,62 €		
assurance dommage-ouvrages		129 055,58 €	154 866,70 €	25 811,12 €	32 263,91 €	38 716,69 €
indemnités de concours sur APS		61 946,17 €	74 335,40 €	12 389,23 €		
Sous-total MOE/Études		1 489 379,05 €	1 787 254,86 €	297 875,81 €		
Travaux ou acquisitions						
acquisition terrain		550 000,00 €	660 000,00 €	110 000,00 €		
acquisition de mobilier scolaire, informatique, res		1 000 000,00 €	1 200 000,00 €	200 000,00 €	350 000,00 €	420 000,00 €
construction neuve bâtiment						
construction neuve locaux scolaires		4 553 978,00 €	5 464 773,60 €	910 795,60 €	1 966 323,22 €	2 359 587,86 €
construction neuve de réfectoire		866 000,00 €	1 039 200,00 €	173 200,00 €	433 000,00 €	519 600,00 €
construction neuve de locaux techniques		80 000,00 €	96 000,00 €	16 000,00 €	80 000,00 €	96 000,00 €
LCS- construction neuve de salle de sport		2 154 000,00 €	2 584 800,00 €	430 800,00 €		
construction neuve espaces extérieurs						
construction neuve de cours		368 000,00 €	441 600,00 €	73 600,00 €		
construction neuve de préau		111 000,00 €	133 200,00 €	22 200,00 €		
LCS - construction neuve de plateau sportifs		516 222,30 €	619 466,76 €	103 244,46 €		
construction de parking enseignants et personnel		45 000,00 €	54 000,00 €	9 000,00 €		
démolition						
démolition de bâtiments existants		34 650,00 €	41 580,00 €	6 930,00 €		
réhabilitation						
réhabilitation des existants						
Sous-total travaux ou acquisitions		10 278 850,30 €	12 334 620,36 €	2 055 770,06 €		
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		11 768 229,35 €	14 121 875,22 €	2 353 645,87 €	3 054 770,81 €	3 665 724,97 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				Ressources prévisionnelles de la phase 2		
Financements	précision le cas échéant	Montant (HT)	taux par financement	2022	taux par financement	
DPV		2 390 000,00 €	20,31%	600 000,00 €	19,64%	
DSIL		2 400 000,00 €	20,39%	600 000,00 €	19,64%	
Autres aide État						
CAF		543 229,35 €	4,62%	127 968,81 €	4,19%	
Conseil départemental		875 000,00 €	7,44%	226 802,00 €	7,42%	
EPCI / FSIC		1 622 637,20 €	13,79%			
EPCI/autr (FACIL)		377 362,80 €				
sous-total autres aides		7 830 866,55 €				
taux de financement public			66,54%			
Autres aides non publiques		0,00 €				
à préciser		0,00 €				
sous-total autres aides		0,00 €				
Part de la collectivité	Fonds propres	560 000,00 €	4,76%			
	Emprunt	3 000 000,00 €	25,49%	1 500 000,00 €	49,10%	
sous-total maître d'ouvrage		3 560 000,00 €				
taux de participation du maître d'ouvrage			30,17%			
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		11 768 229,35 €		3 054 770,81 €	100,00%	

Fait à : Saint-Etienne-du-Rouvray

Le : 22 avril 2021

Signature (nom et qualité) et cachet

Le Maire

Joachim MOYSE